



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/87
27 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Cinquantième session
Point 70 de l'ordre du jour provisoire*

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 23 février 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous communiquer que le 10 février de l'année en cours, la République d'Argentine a déposé à Washington l'instrument d'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle a, pareillement, déposé, le 17 février, un instrument à cet effet à Londres, et s'appête à faire la même démarche à Moscou, dans un bref délai.

En adhérant à ce Traité, l'Argentine arrive au terme d'un processus entamé il y a plus de 10 ans et auquel la Déclaration de Foz de Iguazú sur la politique nucléaire commune à l'Argentine et au Brésil allait donner un élan décisif.

Depuis lors, comme suite à cette Déclaration, a été créée l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et est entré en vigueur l'Accord de garanties intégrales souscrit par l'Argentine, le Brésil, l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

À quoi est venue s'ajouter, l'année passée, la pleine entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco à l'égard de l'Argentine, du Brésil et du Chili, ce qui ne peut que contribuer à donner plus de poids à ce traité.

Pour l'Argentine, l'adhésion à un instrument aussi important que l'est le Traité sur la non-prolifération, ainsi que la prorogation de ce traité pour une période indéfinie, représente une étape déterminante de sa politique extérieure qui entend contribuer fermement à la non-prolifération des armes de destruction massive.

* A/50/50.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, ayant trait au point 70 de l'ordre du jour provisoire.

Le Représentant permanent

(Signé) Emilio J. CARDENAS